



Vous avez emprunté un Kit d'instruments de musique pour permettre à vos usagers de profiter de l'expérience d'une pratique instrumentale amateur.

La Médiathèque départementale vous remercie pour l'intérêt que vous portez à ce projet.

Voici un mémento pour vous accompagner dès la réception des instruments, pendant la période de mise à disposition aux usagers, jusqu'à la date de restitution convenue.

### **Le jour de livraison des instruments :**

Il s'agit d'un temps dédié, prévoir 2 heures.

Inventaire des instruments, lecture de ce document, présentation rapide et échanges.

### **Pendant la période prêt :**

Vous disposez du classeur pour effectuer les prêts et les retours des instruments.

Les code-barres sont regroupés sur une fiche correspondant à un pack instruments.

Attention ! Les méthodes proposées avec certains instruments sont équipées de codes-barres. N'oubliez pas de les prêter.

Au moment du prêt, il est important de montrer à l'emprunteur l'instrument et ses accessoires.

Vous pourrez utiliser les fiches individuelles : 1 exemplaire dans le classeur, 1 exemplaire en format A5 que l'emprunteur emportera et devra rendre avec l'instrument.

Nous mettons à votre disposition un modèle de Charte que nous vous invitons à actualiser selon votre règlement intérieur (durée de prêt par exemple).

Cette Charte doit être remplie avec chaque emprunteur, pour chaque instrument emprunté.

Vous pourrez y reporter la valeur du pack en vous référant à l'inventaire de votre Kit et sa valeur (globale, et détaillée).

Elle constitue aussi un engagement de la part de l'emprunteur.

Nous vous recommandons de fixer un rendez-vous avec l'emprunteur pour la restitution de l'instrument.

Ce rendez-vous vous permettra de vérifier ensemble la conformité et le bon état du pack emprunté.

Pendant l'emprunt, l'usager pourra revenir vers vous en cas de problème.

La charte et les fiches-instruments sont accessibles et téléchargeables sur Culture41:

<https://lecture41.culture41.fr/bib-pro/animer-sa-bibliotheque/instruments-de-musique>



### ***Précisions sur les packs***

- Des médiateurs sont à disposition pour les instruments à cordes (non mentionnés sur les fiches, ni l'inventaire).
- Il est nécessaire de vérifier les contenus conformes aux fiches individuelles.

### ***Fiches bilans***

- 1 remplie par l'emprunteur lors du retour (formulaire papier)
- 1 remplie par la bibliothèque à la restitution des instruments (Google Form)

### **La restitution à la Médiathèque départementale**

Il s'agit d'un temps dédié, prévoir 2 heures.  
Inventaire des instruments, retour sur l'expérience, remarques...

Tous les instruments doivent être rendus à la date fixée.  
Merci de vous assurer de la conformité et du bon état des packs.  
Tout instrument portant une anomalie doit être mis de côté s'il n'a pas été signalé plus tôt à la Médiathèque départementale.

### **Contacts**

Christine CHARLES DIGARD (MD41)  
[christine.charles-digard@departement41.fr](mailto:christine.charles-digard@departement41.fr)  
02.54.42.36.76  
07.88.71.31.62

André PILCH (MD41)  
[andre.pilch@departement41.fr](mailto:andre.pilch@departement41.fr)  
02.54.42.32.03  
06.81.00.31.83

SYMPHONIE 41 (ouvert du mardi au samedi)  
225 rue Georges Méliès Za Vineuil, 41350 Saint-Gervais-la-Forêt  
02.54.42.88.49  
<https://www.symphonie41.fr/>